

1 Annexe
 3933
 4 AVR 1944

Service central des
 Installations fixes

V.R. 0/1590 CB IS
 Travaux demandés par
 les Autorités
 d'Occupation

Monsieur le Chef du
 Service de la Voie
 et des Bâtiments
 REGION du NORD

Vz 15 191-7
 2to

- 7 AVR 1944
 6510 1

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie de la lettre du 1er avril par laquelle la Région de l'Ouest me demande d'examiner la possibilité de lui envoyer des équipes de "travaux neufs" en provenance d'autres Régions.

Je vous prie d'examiner s'il vous est possible, sans nuire aux travaux les plus urgents à effectuer sur vos installations, de répondre favorablement à la Région de l'Ouest.

Je vous prie de me répondre dans les délais les plus réduits.

F. Le Directeur
 Le Chef du Service

Annexe : 1 lettre.

- 5 AVR 1944
 M. Simon

M. Rouvier
 M. Chauvot

Procureur Général Martin
 Cette affaire se me concerne
 Le Chef de la Subdivision
 des Installations Electriques

Jeune Thyeux de Chef
 Ci-joint projet de réponse
 13/4 17
 12/4/44

S.N.C.F.

ANNEXE
Paris, le 1er avril 1944

Région OUEST
Voie et Bâtiments

N° O/1590 CB IS
Travaux demandés par
les Autorités
d'Occupation

Monsieur le Directeur
du Service Central
des Installations Fixes,

4 MAI 1944

9
6570 1

De nouveaux ordres d'exécution me parvenant de l'E.B.D. PARIS-OUEST pour certains travaux qui avaient été différés à la fin de l'année 1943, je vous informe que les entreprises de la Région n'arrivent plus à assurer l'exécution des travaux dans des délais normaux.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir examiner la possibilité du prêt, à la Région de l'Ouest, d'équipes "travaux neufs" (signalisations mécanique et électrique) en provenance d'autres Régions.

Le Chef du Service de la Voie et
des Bâtiments,

Signé : BERTRAND.

Déclasse - in. Montier. 7/15/4 17 AVR. 1944 1944

Organisme de l'Etat
Service de l'Etat

P. P. P. P. 9.510

V.R. *Etat de l'Etat*
V2 151017 de l'Etat de l'Etat
730

Centre de l'Etat de l'Etat

Travaux demandés
par les Autorités
d'occupation

4 MAI 1944
9
8510 2

En réponse à votre lettre du 4 avril
1944 me demandant
l'occasion la possibilité de
envoyer des équipes travaux
reufs pour effectuer des travaux
et répondre aux demandes par
les autorités d'occupation,
je vous informe que cela
ne me est pas possible en raison
de destructions récentes des
grands goudres Longues, Ciel
Oudin, Aubray, Leth -
Duron, Bergues, Laon.

Les travaux demandés
en état de l'Etat de l'Etat
travaux

14 AVRIL 1944

Signature

Je suis allé à mes ouvrages
à l'abbaye, l'abbé est
absent tout le matin d'aujourd'hui

disponible, et pourrais

venir de ^{vous} faire la même question
à l'abbé.
que l'abbé.

L. Chap. l'abbé V. B.

13/47

13.4

14

13 50
87

DECALQUE A M. MARTIN

DUPLICATE
DE LA
MINUTE

ANNEXE
PARIS, le 17 AVR 1944

Vr: V₂ 15 191 - 7
750

V.B.N. de

Defalco
Le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments

Travaux demandés
par les Autorités
d'occupation

à Monsieur le Directeur du Service
Central des Installations Fixes

En réponse à votre lettre du 4 Avril 1944 me demandant d'examiner la possibilité d'envoyer sur la Région de l'Ouest des équipes "travaux neufs" pour effectuer des travaux de signalisation demandés par les Autorités d'occupation, je vous informe que cela ne m'est pas possible en raison des destructions récentes des grandes gares de Longueau, Creil, Hirson, Aulnoye, Lille-Délivrance, Tergnier, Laon.

Les travaux de remise en état de ces gares et ceux d'établissement des installations de secours envisagées à Montdidier, Verberie, etc... utilisent toute la main-d'oeuvre disponible, et j'envisagerais même de vous poser la même question que la Région de l'Ouest.

Signé, GUILLAUME

Guillaume

Service Central
des
Installations Fixes

19 AVR. 1944

nr. 17/3/386

Monsieur le Directeur
de l'exploitation de la Région

Est, Sud-Est, Sud-Ouest

Confirmation d'instructions données aux Chefs de division de l'entretien à la réunion du 11 Avril 1944.

A la demande de M. le Directeur Général, j'ai examiné avec les représentants de votre Service V.S. les mesures qu'il conviendrait de prendre pour apporter une aide à la Région du Nord en cas d'interruption grave de la circulation sur la Grande Ceinture, à la suite de bombardements aériens.

Les mesures adoptées seraient les suivantes :

La Grande Ceinture (tronçon Est exploité par la Région du Nord) serait divisée en trois zones correspondant respectivement aux Régions Est, Sud-Est et Sud-Ouest :

- de Bobigny exclu à Noisy-Bonneuil inclus
- de Noisy-Bonneuil exclu au pont sur la Seine inclus
- du pont sur la Seine exclu à Paris

a) En cas de bombardement intense, les régions intéressées apporteront d'office à la Région du Nord une aide aussi efficace que possible en personnel, en prélevant le cas échéant sur leurs propres effectifs ou sur les entreprises qu'elles occuperaient à ce moment.

La Région du Nord conservera bien entendu la direction d'ensemble des opérations et assurera notamment la liaison avec les autorités allemandes.

b) Les Chefs d'arrondissement des 3 Régions se mettront d'accord dès maintenant avec le Chef d'arrondissement de Paris-Nord pour organiser la reconnaissance des destructions sur les voies Ceinture des gares de jonction telles que Noisy-le-Sec, Noisy-Bonneuil, Valenton, et pour le Sud-Ouest entre le souterrain des Noyers et la gare de Juvisy.

La S.N.C.F. ayant donné son accord sur ces dispositions et en ayant avisé les A.B.E., je vous prie de les mettre en application dès maintenant.

Signé : PORCHEZ

.....

Le Letang

96510

Copie pour Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments de la Région de l'Est, du Sud-Est, du Sud-Ouest, à titre d'information

Copie pour Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région du Nord

EXT. 9
à titre
d'information

Copie pour Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments de la Région du Nord

4 MAI 1944
9
6510 3

Copie pour Monsieur le Directeur du Service Central du Mouvement, à titre d'information.

*Jouis en de de
Duis
Duis
Duis*

22
M. Deuany

M. Leclercq

*Est ce que l'empire a voté
propre papier?*

Leclercq

*H.M.
24.11.44*

*Copie en quatre
versions jointes à mes correspondances précédentes et
en laissant de nombreuses à pleins
un exemplaire des correspondances jointes au point
avec ses collègues.*

F. de L. Leclercq

WR

67/17/44